

Livre 1, Article 2.3

Une question a été posée par une Association membre sur la position de la FITA concernant les athlètes transsexuels dans le tir à l'arc.

Réponse du Comité médical:

L'opinion officielle du Comité médical de la FITA est que la politique de la FITA concernant la participation à des épreuves de tir à l'arc d'athlètes ayant subi un changement de sexe doit être conforme au « Consensus de Stockholm concernant les changements de sexe dans le sport », approuvé par la Commission exécutive du CIO le 17 mai 2004, sur recommandation du groupe spécial convoqué par la Commission médicale du CIO en octobre 2003. Ce document, y compris une note explicative, est disponible sur le site Internet du CIO www.olympic.org sous Organisation\Commissions du CIO\Médicale\, section Dossiers permanents.

Comité médical, le 30 octobre 2005

Approuvé par le Comité C&R, le 1 novembre 2005